



Déclaration de la CFTC

Quelle Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2024 ?

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une décision récente du ministre de la Fonction publique, M. Guillaume Kasbarian, qui soulève de vives inquiétudes au sein de notre organisation syndicale.

Le ministre a annoncé le gel du point d'indice et la non-reconduction, voire la suppression, de la prime de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2024. Cette décision aura un impact significatif sur le pouvoir d'achat de nombreux agents de la fonction publique, particulièrement ceux en fin de carrière ou n'ayant pas bénéficié d'augmentation au cours des quatre dernières années, voire depuis bien plus longtemps, notamment pour les techniciens supérieurs touchés par les réformes successives de leur corps.

Dans ce contexte, la **CFTC** souhaiterait connaître la position de la Ville de Paris sur cette question cruciale. Quelles mesures allez-vous mettre en place pour préserver le pouvoir d'achat des agents qui doivent percevoir la GIPA en 2024 ?

Nous nous interrogeons sur le ressenti de ces agents à qui l'on demande toujours plus d'efforts, sans contrepartie. Comment maintenir leur engagement dans leurs missions de service public face à cette situation ?

La **CFTC** vous demande respectueusement de bien vouloir aborder ce sujet avec l'Exécutif municipal afin d'apporter une réponse claire lors du prochain Comité Social Territorial prévu en décembre.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et sommes ouverts à toute discussion complémentaire sur ce sujet.

La **CFTC** vous remercie de votre attention.

La CFTC aux côtés de tous les agents